

REGION BRUXELLOISE



Administration communale de
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2
1200 Bruxelles
www.woluwe1200.be

PRIOR

1200
05.07.23-08

CARREFOUR MARKET TOMBERG
CARREFOUR MARKET TOMBERG

BELGIQUE
E
L
G
I
E

€ 9,88

Recommandé nat

*Monsieur Patrick Lambert
bv. Paul Hymans, 2
1200 Bruxelles*

AR

Woluwe-Saint Lambert
Sint-Lambrechts-Woluwe
Le : 06.07.2023
De : 10097



010541288500452821 220 096 587 963



RP AR AANGETEKENDE ZENDING | RECOMMANDÉ | EINSCHREIBESENDUNG



Nom : BOTT ERIC

Prénom : ERIC

Numéro national : 59.09-468.50

Adresse : 8, AU DES CAENEUX 1200 BRUXELLES

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)¹

MANDATS
ECHLEROIR - WOLUWE-SAINTE-LAMBERT
Président - ASBL ATOUT PROJET
Président - ASBL POSEIDON
Président - ASBL WOLO-SERVICES
Président - ASBL ALE WOLUWE-SAINTE-LAMBERT
Secrétaire ASBL WOLO-ACTION
ADMINISTRATEUR - ASBL Agence Immobilière Social WOLO-SAINTE-LAMBERT
ADMINISTRATEUR - centre sportif MAUMIER
ADMINISTRATEUR - HABITATION MODERNE, SCR2
FONCTIONS
FONCTIONS DÉRIVÉES

¹ y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er} 5, et les rémunérations 6 perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) 7 pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration 8

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 ^{ème} tiret	MONTANTS
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS

Fait à BRUXELLES le 07.07.2023

Nombre d'annexes : 8

Signature 

⁵ Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus

⁷ autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

⁸ Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;

- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.